L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU ZOOPOLE





MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PESTE PORCINE AFRICAINE Point d'actualité sur le risque contagieux et la conduite à tenir en cas de suspicion

le Jeudi 18 octobre 2018 de 9h à 12h30 à l'ISPAIA - PLOUFRAGAN





En partenariat avec :

Des interventions de :













La filière se mobilise ...

Isabelle Corrégé



Introduction

Grands axes

Actions



- Information
- Sensibilisation
- Surveillance
- Actions techniques

Cibles



- Encadrement technique
- Elevages porcs et sangliers
- Petits détenteurs
- Transport porcins
- Transporteur



Les acteurs

National





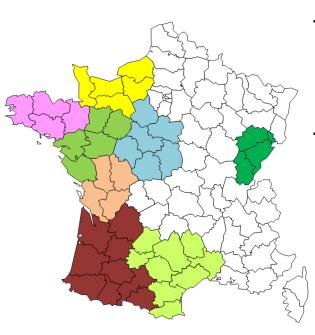












Régional

- 8 associations sanitaires porcines régionales membres de l'ANSP
- Interprofessions porcines ou Unions régionales
 - Régions sans association sanitaire porcine régionale



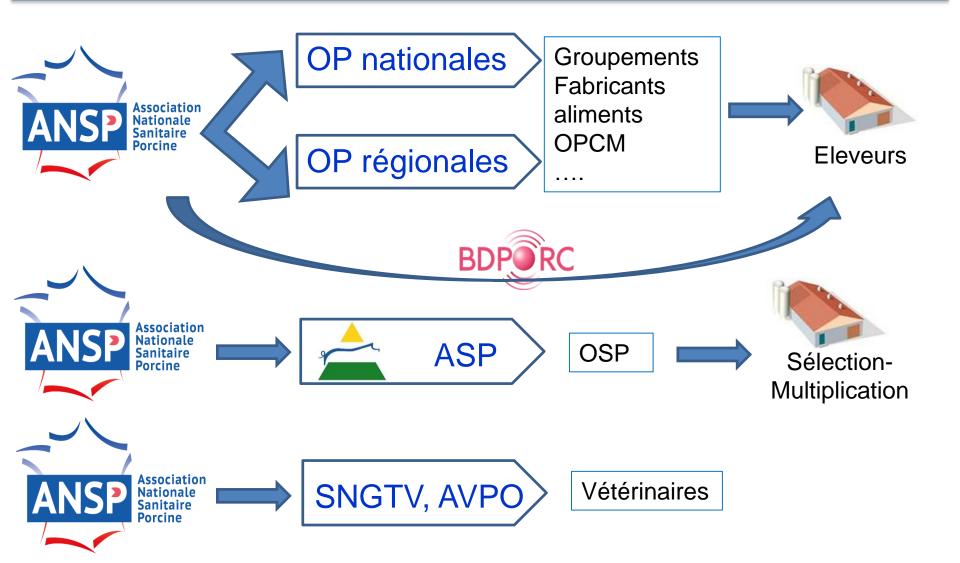




SNIA + CDF NA FNTR+OTRE



Circuit de l'information



18/10/2018



Lettres d'Information ANSP depuis 2017

Note ANSP et note plateforme ESA relayées

- Situation sanitaire internationale, nationale
- Nouvelles réglementations



Veille sanitaire internationale				
Note d'information	09/10/2018			

Point sur la peste porcine africaine en Belgique

Pour la VSI (par ordre alphabétique): Anne Bronner (DGAl), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Alizé Mercier (Cirad)

Pour le laboratoire national de référence : Marie-Frédérique Le Potier (Anses)

Pour la DGAL : Guillaume Gerbier, Édouard Réveillaud

 $Auteur\ correspondant: \underline{alize.mercier@cirad.fr}$

Source : Afsca (Agence fédérale belge pour la sécurité de la chaîne alimentaire) au 08/10/2018





Informations maladie 2017

6 fiches « maladie »- sensibilisation des acteurs

- Description de la PPA
- Précautions / type d'intervenant
- Coordonnées DDPP et OP de la région

Vous êtes chasseur

Vous êtes éleveur de porcs

Vous êtes éleveur de sangliers

Vous êtes intervenant en élevages

Vous êtes transporteur de porcs-sangliers

Vous êtes détenteur de porc de compagnie









Courrier éleveurs appel à la vigilance

7/2018 - A tous les détenteurs via BDPORC



Appel à la VIGILANCE













Madame, Monsieur,

La Peste Porcine Africaine (PPA) menace la France. Elle touche désormais 11 pays européens et ne cesse de progresser vers l'Ouest (au 10 juillet 2018, sont infectés : Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Hongrie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne).

La PPA est une maladie contagieuse du porc et du sanglier sans danger pour l'Homme. Son arrivée en France serait une catastrophe économique pour la filière porcine : pertes importantes en élevage et fermeture des marchés à l'export.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés. Pour éviter d'introduire la PPA en France et dans votre élevage, nous vous appelons à

- Interdire toute introduction de nourriture à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Cette interdiction doit être signifiée à toute personne intervenant dans votre élevage ou à proximité surtout si elle vient de l'étranger (salarié, travailleur saisonnier, ouvrier d'entreprise du bâtiment ou agricole, touriste...); par exemple sous forme d'affiche à l'entrée de votre élevage.
- Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- Ne pas introduire dans votre élevage d'animaux provenant d'un pays infecté.
- Nettoyer et désinfecter tous matériels et véhicules venant de l'étranger et entrant dans votre élevage. Interdire votre élevage à toute personne revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse).
- Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur ; tenue et bottes de l'élevage, lavage des mains.
- Vérifier, si vous avez des animaux en plein-air, que vos clôtures respectent la réglementation (étanches aux sangliers sauvages pour les femelles susceptibles d'être en chaleur).

Nous vous remercions de prendre en compte ces recommandations pour protéger et pérenniser notre production et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Jean-François RENAUD

Gérard VIEL Président Coop de France Filière porcine

Jeff TREBAOL Premier Vice-Président FNP référent sanitaire

Guillaume ROUE







Animaux, matériel, véhicules, visiteurs venant de l'étranger ET DENREES ALIMENTAIRES

La PPA menace la France. Elle touche désormais 11 pays européens et ne cesse de progresser vers l'Ouest.

La PPA est une maladie très contagieuse du porc et du sanglier sans danger pour l'Homme. Son arrivée en France serait une catastrophe économique pour la filière porcine : pertes importantes en élevages et fermeture des marchés à l'export.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et dans votre élevage nous vous appelons à :



Message court éleveurs appel à vigilance

• 7/2018 : 4 messages clés

via OP, fabricants d'aliments, vétos, sites internet UNIPORC,
 PCM région, OP et OS régionales, relai ASP, SNIA-CDF...



- 1 Interdire l'introduction de nourriture à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- Ne pas introduire dans votre élevage d'animaux provenant d'un pays infecté.
- Interdire votre élevage à toute **personne** revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse). Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur.
- A Nettoyer et désinfecter tous matériels et véhicules provenant de l'étranger et entrant dans votre élevage.

18/10/2018 ISPAIA

9



Vigilance salariés et chauffeurs étrangers intervenant dans filière

• 7/2018: Affiche DGAI 6 langues

 Via fédérations nationales des entreprises de la filière et de transporteurs

(ASP, Coop de France PA et NA, Culture Viande, FEDEV, FNEAP, FICT, INAPORC, SNIA, FNTR)

 Pour affichage-distribution aux chauffeurs et salariés étrangers

ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER

ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles prévues à cet effet et fermées.

POZOR!

Od roku 2014 se v Evropě rozšířuje vysoce nakažlivý árrický prasečí mor a obrožuje milióny domácích i divokých prasat. Tato nemoc, která není pro lidi nebezpečná, se přenáší potravinami. Odhazujte proto, prosím, zbytky potravin pouze do uzavíratelných nádob na odpadky!

⋘ ВНИМДНИЕ!

С 2014 года в Европе распространяется очень заразная африканская чума свеней, представляющая угрозу для миллионов домашних и диких свеней. Это не опасное для человека заболевание может передаваться через продукты питания. Поэтому просим Вас выбрасывать остатки пищи только в закрытые мусорные контейнеры!

WARNING

Highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and is now a threat for millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not dangerous for humans, can be transmitted by food. Please make sure that all leftover food is put in sealed waste containers!

ATENTIE

Din anul 2014 se răspândește în Europa pesta porcină africană extrem de contagioasă care amenință milioane de porci domestici și mistreți. Prin alimente se poate transmite această boală care pentru om nu este periculoasă. De aceea vă rugăm să aruncați resturile alimentare doar în recipiente de gunoi care pot fi închise!

₩ IIWAGA!

Od roku 2014 na terenie Europy rozprzestrzenia się w wysokim stopniu zakażna choroba – afrykański pomór świń – stanowiąc zagrożenie dla milionów sztuk hodowlanej trzody chlewnej oraz pogłowia dzików. Ta niebędąca zagrożeniem dla całowieka choroba może być przenoszona także przez zywność. Dłatego prosimy wyrzucać resztki żywnośći wyłącznie do zamykanych pojemników na śmieci i odoady!





Messages vigilance au SPACE

09/2018: stands halls 5 et 8 et portes d'entrée



PESTE PORCINE AFRICAINE

Appel à la VIGILANCE

Animaux, matériels, véhicules, visiteurs venant de l'étranger ET DENRÉES ALIMENTAIRES



- Interdire l'introduction de nourriture à base de porc ou de sanglier dans votre élevage. Ne pas nourrir vos animaux avec des restes de repas.
- Ne pas introduire dans votre élevage d'animaux provenant d'un pays infecté.
- Interdire votre élevage à toute personne revenant d'un pays infecté depuis moins de 72 heures et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers (élevage ou chasse). Respecter la biosécurité de base pour tout visiteur.
- Nettoyer et désinfecter tous matériels et véhicules provenant de l'étranger et entrant dans votre élevage.









ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER



ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagleuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles prévues à cet effet et fermées.



POZOR!

Od roku 2014 se v Evropě rozšiřuje vysoce nakažilný africký prasečí mor a ohrožuje millióny domácích i divokých prasat. Tato nemoc, která není pro lidi nebezpečná, se přenáší potravinami. Odhazujte proto, prosím, zbytky potravin pouze do uzavíratelných nádob na odpadky!



🏲 ВНИМАНИЕ!

С 2014 года в Европе распространяется очень заразная африканская чума свиней, представляющая угрозу для миллионов домашних и диких свиней. Это не опасное для человека заболевание может передаваться через продукты питания. Поэтому просим Вас выбрасывать остатки пищи только в закрытые мусорные контейнеры!



🎥 WARNING

Highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and is now a threat for millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not dangerous for humans, can be transmitted by food. Please make sure that all leftover food is put in sealed waste containers!



ATENTIE

Din anul 2014 se ráspândeste în Europa pesta porcină africană extrem de contagloasă care amenință milioane de porci domestici și mistreți. Prin alimente se poate transmite această boală care pentru om nu este periculoasă. De aceae vă rugăm să aruncați resturile alimentare doar în recipiente de gunoi care pot fi închise!



Od roku 2014 na terenie Europy rozprzestrzenia się w wysokim stopniu zakaźna choroba – afrykański pomór świń – stanowiąc zagrożenie dla milionów sztuk hodowlanej trzody chlewnej oraz poglowia dzików. Ta niebędąca zagrożeniem dla człowieka choroba może być przenoszona także przez żywność. Dlatego prosimy wyrzucać resztki żywnośći wyłącznie do zamykanych pojemników na śmieci i odpady!





18/10/2018



Harmonisation des messages

14/09/2018

- Groupe technique DGAL « PPA »
- Pour harmoniser et coordonner le déploiement des actions



























Affiche « Déclaration et vigilance des petits détenteurs »

9/2018 - Affichage mairies, cabinets vétérinaires, presse locale (ZOR en priorité), relais par réseau ANSP

DÉTENTEURS de Porcs et de Sangliers



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée récemment en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de fover nous vous demandons de

1- DECLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1º novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2- RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Conformément à la réglementation en vigueur
 - · Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
 - · Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs,
 - · N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la
- Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes
 - Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact
 - · Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48h
 - · Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3- CONTACTER VOTRE VETERINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale Dontactez votre vétérinaire au plus vite.

*Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hangrie, Estonie, Lituonie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Raumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardoigne

Pour plus d'information : http://agriculture.gouv.fr/peste-parcine-africaine-ppa-agir-pour-preveni















Affiche « Déclaration et vigilance des petits détenteurs »

• 3 messages

DÉTENTEURS de Porcs et de Sangliers



1- DECLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit **déclarer et identifier** ses animaux.

La déclaration est **obligatoire dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} novembre 2018.

2- RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Conformément à la réglementation en vigueur
 - Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
 - Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
 - N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

3- CONTACTER VOTRE VETERINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale Contactez votre vétérinaire au plus vite.



Message détenteurs porcs : vigilance clinique et déclaration si suspicion

• 9/2018

- Mail BDPORC aux détenteurs
- Via OP, fabricants d'aliments, vétos, sites internet UNIPORC, PCM région, OP et OS régionales, relai ASP, SNIA-CDF...
- éleveurs, par vétos, GDS, DGAI aux mairies

Selon NS surveillance évenementielle révisée NS 2018-389



VIGILANCE Peste Porcine Africaine





SI VOUS CONSTATEZ sur vos PORCS						
 Appétit diminué, Fièvre (plus de 40°C), Augmentation de la consommation d'eau, Abattement, Regroupements inhabituels d'animaux, +/- Rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen), +/- Avortements et mortalité sous la mère 	OU	Augmentation de la mortalité = Doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours dans 1 bande ou 1 salle				
CONTACTEZ votre VETERINAIRE sans délai ! « Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avèrerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie »						

















Message détenteurs sangliers : vigilance clinique et déclaration si suspicion

• 9/2018:

 Mail BDPORC aux détenteurs de sangliers, relai par vétos, GDS, DGAI aux mairies, FNC aux FDC...

Selon NS surveillance évènementielle révisée NS 2018-389



















Actions techniques

- Suivi des importations-exportations via données BDPORC et TRACES depuis 2017
 - Focus sur pays à risque
- Participation à la rédaction des AM biosécurité élevage et transport
- Rédaction fiches sur mesures de biosécurité
 - élevage
 - transport

Mesures de biosécurité recommandées pour les élevages vis-à-vis du risque de Peste Porcine Africaine



Biosécurité et transport de porcs

- Audits aire de lavage
 - Grille d'audit : 7 chapitres -110 questions

Configuration de l'aire de lavage	Bon	Moyen	A revoir	Remarques
Nature du sol	Goudron/ <mark>béton</mark>	Gravier	Terre	
Etat du sol	Bon	Dégradé	Très dégradé	
Marche en avant des camions sur l'aire de lavage	Oui		Non	

- Formations auditeurs régionaux
- 80 aires auditées
 - Financements







OS ou OP régionaux



 Recensement exhaustif par les régions des aires de lavage susceptibles d'accueillir camions porcs (aires « porcs » et autres espèces) pour insertion dans BDPORC-en cours



Biosécurité et transport de porcs

- Guide des bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs Ifip-ANSP version 1
 - Diffusion par régions
 - Libre accès

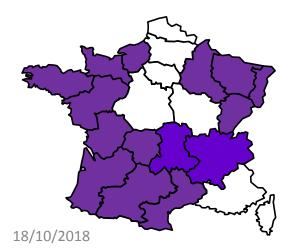




Guide de bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs

Version 1 - mai 2018

 11 réunions ANSP en régions sur biosécurité transports



Mise en garde

Même si actuellement tous les éléments ne sont pas disponibles pour faire des préconisations affinées sur certains équipements des aires de lavage ou sur les protocoles de nettoyage-désinfection, les organisations professionnelles de la filière porcine ont décidé qu'il était important de diffuser une version initiale du guide de bonnes pratiques de biosécurité pour le transport des porcs (GBP biosécurité transport version 1) en précisant que c'est une version provisoire susceptible d'évoluer rapidement.



Biosécurité et transport de porcs

- Groupe technique ANSP
- Feuille de route biosécurité et transport de porcs
 - Validée par toutes les familles professionnelles
 - Coordonnée par l'ANSP

Informer / former les acteurs

Maillage du territoire

Traçabilité

Biosécurité élevage

Contrôle

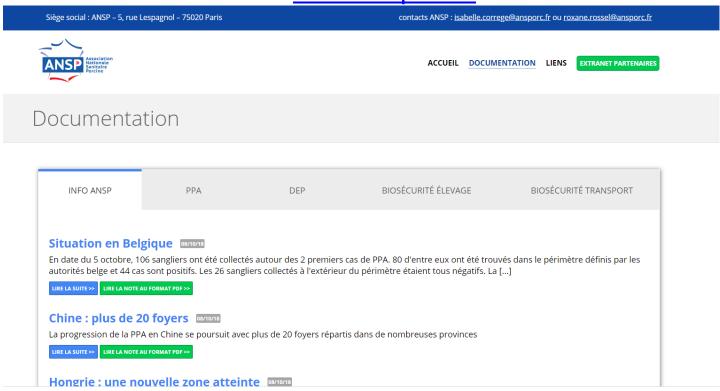
Engagement
Cahier des charges

Sécuriser les transports UE zones à risque PPA R&D Evaluer les risques Proposer solutions optimisées



Site ANSP

www.ansporc.fr



Merci de votre Attention

18/10/2018 ISPAIA 21

L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU ZOOPOLE





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

PESTE PORCINE AFRICAINE Point d'actualité sur le risque contagieux et la conduite à tenir en cas de suspicion

le Jeudi 18 octobre 2018 de 9h à 12h30 à l'ISPAIA - PLOUFRAGAN





En partenariat avec :

Des interventions de :









